

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire devant se tenir le **lundi 20 janvier 2020, à 20 heures**, dans la salle du conseil de l'Édifice de la Mairie, sis au 143, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, le conseil municipal devra statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1^{re} DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Permettre une enseigne d'une hauteur de 1,22 mètres au lieu de 1 mètre, le tout selon les dispositions du Règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements.
- ✓ **Adresse :** 190, 6^e Avenue

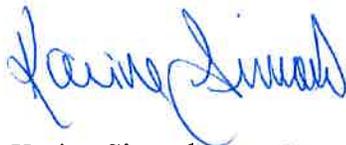
2^e DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Permettre un bâtiment d'une hauteur de 7 mètres au lieu de 6 mètres, le tout selon les dispositions du Règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements.
- ✓ **Adresse :** 550, boulevard Taché Est

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

Fait à Montmagny, ce vingt-deuxième jour du mois de décembre deux mille dix-neuf.

La greffière,



Karine Simard, avocate